

Epaiement

CHANGEMENT DE CLUB EN COURS DE SAISON

- Uniquement pour les licenciés non listés
- Doit rester un cas exceptionnel (déménagement, etc.) : limiter les changements de clubs en cours de saison.
 - La licence et l'assurance sont valables sur tout le territoire, pour toutes les actions organisées par les clubs affiliés, structures déconcentrées, FFGym etc.
 - Un gymnaste peut s'entraîner dans un autre club avec l'accord des deux Présidents (pas de nécessité de changer le club sur la licence)
- FFGYMLicence ne permet pas, sur le plan technique, de changer le nom du club sur la licence en cours de saison
- La licence a été validée et payée par le club quitté ; un licencié ne peut détenir qu'une seule licence, en conséquence le club d'accueil ne doit pas reprendre une nouvelle licence.

Procédure à suivre

- 1- Le club d'accueil fait payer au licencié une cotisation déduite du montant de la licence (licence fédérale + cotisations régionale/départementale) afin que la licence ne soit pas réglée deux fois.
- 2- Le CR supprime la licence initiale* et alerte la FFGym (epaiement@ffgym.fr)
- 3- Le club d'accueil prend la licence dans un décompte à part, sans le payer, et demande à la FFGym de le valider (si plusieurs licenciés sont concernés, ils peuvent être regroupés dans le même décompte)
- 4- La FFGym valide la/les licences
- 5- En cas de changement de région/département, la région et le département du club quitté devront rembourser leur cotisation territoriale à la région/département du club d'accueil.

*Comment supprimer une licence validée

Sélectionner la licence dans le menu « Licences » → « Consulter »

Cliquer sur la ligne de la licence pour la mettre en surbrillance

Cliquer sur le signe « - » au-dessus du n° licence

Vérifier et valider